

HLP AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 208.000 €
Siège social : 4 rue Amédée Ménard
44300 NANTES

RCS NANTES 350 661 864

Déposé au Greffe
le 08 FEV. 2012
sous le N° 1766
RCS N° 89 B 638

**PROCES-VERBAL DES
DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ACTIONNAIRES
DU 23 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze,
Le vingt-trois janvier,
A 12 heures,

Les actionnaires de la société HLP AUDIT, Société par Actions Simplifiée au capital de 208.000 €, dont le siège social est situé à NANTES (44) 4 rue Amédée Ménard, divisé en 12.350 actions de même valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social.

Tous les actionnaires sont présents, savoir :

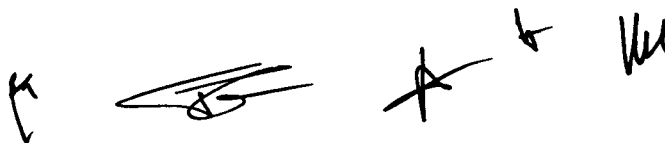
IDENTITE	NOMBRE D' ACTIONS
Monsieur Jacques HERON	1
Monsieur Jacques LE POMELLEC	1
Monsieur Bernard GUIBERT	1
Monsieur Hugues COQUEBERT de NEUVILLE	1
Monsieur Freddy GARCIN	1
La société OSIS	12.345
TOTAL	12.350

Soit au total les 12.350 actions composant le capital social.

Il est préalablement rappelé que, conformément à l'article 20.2 des statuts, les décisions autres que celles concernant les comptes annuels peuvent résulter du consentement de tous les actionnaires exprimé dans un acte. Les actionnaires déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions et résolutions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard.

Les actionnaires ont pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

- Agrément de cession d'action,
- Démission du Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général en son remplacement,
- Démission d'un Directeur Général Délégué,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.



PREMIERE DECISION

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du projet de cession d'UNE (1) action de la Société, envisagée par Monsieur Jacques HERON au profit de la société OSIS (RCS NANTES 518 940 879), associée, pour un prix ferme, forfaitaire et définitif de MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT EUROS (1.658 €), et avec effet au 31 janvier 2012, décident à l'unanimité, conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société, d'autoriser ladite cession et d'agréer la société OSIS en qualité d'associée pour l'action nouvelle acquise.

DEUXIEME DECISION

Les Actionnaires, après avoir pris acte de la démission par Monsieur Jacques HERON de ses fonctions de Directeur Général de la Société à effet du 31 janvier 2012, constatent à l'unanimité que les fonctions de Directeur Général de Monsieur Jacques HERON au sein de la Société prennent fin à compter du 31 janvier 2012.

En conséquence, les Actionnaires décident à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, à compter du 31 janvier 2012 et pour une durée illimitée :

Monsieur Bernard GUIBERT

De nationalité française

Né le 12 février 1954 à NANTES (44)

Demeurant à NANTES (44) 56 rue Jullin

Expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts-comptables

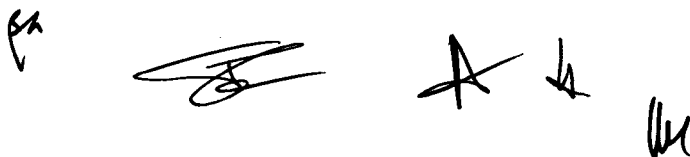
Et Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Monsieur Bernard GUIBERT exercera ses fonctions dans le cadre et la limite des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi et les statuts.

Monsieur Bernard GUIBERT déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

Les Actionnaires, en conséquence de la nomination de Monsieur Bernard GUIBERT en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet au 31 janvier 2012, prennent à l'unanimité acte de la démission par Monsieur Bernard GUIBERT de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à effet au 31 janvier 2012 et décident qu'il ne sera pas procédé à son remplacement.

The image shows four handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. From left to right: a signature starting with 'FA', a signature that appears to be 'B', a signature that appears to be 'A', and a signature that appears to be 'M'.

QUATRIEME DECISION

Les Actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

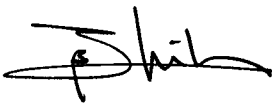
Plus rien n'étant à délibérer, les actionnaires décident que l'ordre du jour est clos.

Les actionnaires décident que les présentes décisions seront mentionnées au registre des délibérations.

M. Jacques HERON



M. Bernard GUIBERT



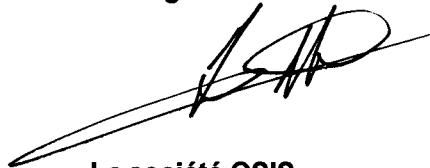
Monsieur Freddy GARCIN



M. Jacques LE POMELLEC



M. Hugues COQUEBERT de NEUVILLE



La société OSIS
Représentée par M. Jacques LE POMELLEC

